

Durée de mon préavis?

Par **Prisou**, le **09/04/2019** à **12:38**

Bonjour je voudrais savoir je suis chauffeur livreur depuis un peu plus de 1 an en cdi et j ai trouvé un emploi en tant que chauffeur livreur dans une autre entreprise dans mon contrat il est stipulé un délai de préavis déterminé par les articles l12337-1 Et l1234-1 du code du travail à défaut de disposition conventionnelles plus favorable quelle est la durée de mon préavis?

Par **Cabinet-Vanneau**, le **11/04/2019** à **12:37**

Bonjour,

En principe, votre délai de préavis si vous quittez votre emploi est d'1 mois mais il convient de regarder sur votre contrat de travail quel est la convention collective dont vous dépendant et de regarder sur le site légifrance si des dispositions particulières sont indiquées quant à votre période de préavis.

En l'absence de toute précision, le délai légal d'un mois s'appliquera si vous avez entre 6 mois et 2 ans d'ancienneté.

Bien à vous,

Camille Vanneau

Avocate